
<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU REUNION du 24 avril 2009 FILIERE CANCEROLOGIQUE</p>

PJ :

Etaient présents :

Docteur CALMELS Paul, Unité Mobile de Coordination adultes
Mme MOZGALA Patricia, alma santé
Mme NINOTTA Annick, ICL DISSPO
Dr APOSTOL Anca, Claudinon
Mme PREDKI Agnès, Claudinon
Dr DIANA Serge, 7 collines
Mme BAROU Marie Noëlle, 7 collines
Dr CHOMETON Evelyne, CHPG
Dr Bénédicte LE QUANG, UMC adultes

L'objet de cette 2^{ème} réunion s'est porté sur la réalisation d'une fiche de liaison entre les services d'oncologie et les SSR, ainsi que l'élaboration du document sur la filière.

Concernant la fiche spécifique d'admission en SSR :

Il a été reconnu, à l'unanimité, qu'elle ne remplacerait pas les demandes par Trajectoire qui reste obligatoire à terme.

En revanche, cette fiche spécifique peut être utilisée soit en demande anticipée ou programmée des patients, et surtout en fiche de liaison.

Il est primordial qu'apparaisse sur cette fiche :

- les coordonnées administratives du patient,
- le nom du médecin oncologue référent,
- le diagnostic lors de la prise en charge ainsi que les modalités thérapeutiques à poursuivre notamment de chimiothérapie et de radiothérapie, en précisant le nombre de séances ainsi que leur fréquence,
- les modalités de surveillance, sont indispensables à noter, si elles sont spécifiques.

Tant que faire ce peut, il faut préciser le temps de durée des chimiothérapies afin d'envisager de garder ou pas la chambre de SSR.

Il faut également donner des informations concernant la couverture sociale des patients et notamment de la mutuelle, car certaines proposent des forfaits de prise en charge en SSMed ou en SSR.

Nous avons également insisté sur le fait que ces fiches peuvent être remplies par les étudiants en médecine lorsqu'elles émanent du CHU, mais qu'elles doivent absolument être validées par des seniors, un séjour en SSMed correspondant à une prescription médicale.

Elle doit également comporter la nécessité ou pas de médicaments exceptionnels tels que certains anti-coagulants ou certains antibiotiques non usuels, en cas d'allergie, afin que l'établissement puisse se les procurer pour le jour de l'admission du patient.

Unité Mobile de Coordination Adultes des SSR du Bassin de St Etienne

**CHU – HOPITAL NORD
BATIMENT B – NIVEAU 1
42055 SAINT ETIENNE cedex 2**

Tél : 04 77 1 20316

Fax : 04 77 1 27661

Mail : umcssr@chu-st-etienne.fr

De même, si des indicateurs tels que dénutrition, problème social, problème de retour à domicile... peuvent être spécifiés, la continuité des soins et la prise en charge n'en sera que meilleure.

Concernant l'élaboration du document officiel de la filière des pathologies cancéreuses :

Il a été noté :

- parmi l'identification de structures ou établissements SSR s'inscrivant dans la prise en charge des affections cancéreuses, après une phase aigue, qu'il fallait rajouter les unités mobiles ainsi que les services des cliniques privées (CHPL, Mutualiste, Parc). On rappelle que le CHPG a 2 lits dédiés en gériatrie et soins palliatifs ;

Cas spécifique de la pédiatrie : A rediscuter.

Définir exactement ce qu'est un soin palliatif non terminal.

Probablement, on fera apparaitre une **charte de fonctionnement** expliquant de la filière cancérologique, il est obligatoire de renseigner certaines informations telles que les données administratives, le traitement, l'évocation du pronostic et le plan personnalisé de soins généralement établi dans tous les services de cancérologie, et qu'il serait bon de transmettre également aux SSR-SSMed.

Nouvelle date de réunion. A fixer.